

La construction du barrage de Rasisse

Auteur : Michel Payraastre, 2014, initialement sur letravet.org



Au mois de mars 1930, une exceptionnelle et très importante pluie de vent d'autan provoque une crue historique du Tarn, de l'Agout et de la Garonne. L'Agout, le Tarn et leurs affluents furent les principaux responsables de cette catastrophe qui fit 200 victimes. 3000 maisons et 9 grands ponts furent détruits. De Saint-Sulpice, Rabastens et bien en aval, dans la nuit du 3 au 4 mars, des milliers de personnes dans les villes et les campagnes se sont réfugiées sur les toits. À Moissac, la crue fit 120 victimes. L'inondation de 1930 restera toujours dans les mémoires.

À la suite de cette catastrophe, un comité de professionnels, propriétaires de moulins et scieries des bords du Tarn, proposent une étude pour qu'une crue de cette importance ne puisse se renouveler.

En 1936, on parle déjà d'un barrage sur le Dadou pour réguler son cours et produire de l'électricité. Mais ce projet est arrêté par la guerre.

Dans les années 1948-1949 est créé le syndicat du Dadou par les maires des communes du canton de Réalmont entraînés par le minotier Mr Batigne et le conseiller général et maire de Réalmont Mr Grimal.

C'est le 8 mai 1950 que l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Mr Brousse émet un avis favorable à la construction d'un barrage à Rasisse. Ce premier projet prévoit une retenue de 27 m de haut et une contenance de 5 950 000 m³. L'usine de surélévation (les pompes) doit se situer à la Prade, en amont du confluent du Dadou et du Dadounet.

C'est le projet de l'ingénieur Coyne qui est retenu : barrage voûte mince et digue mur sur la rive droite. Ce type de construction est le même que le barrage de Fréjus de terrible mémoire... mais celui de Rasisse, lui, a tenu.

La construction du barrage était un événement pour le Travet. Certains comme l'instituteur J. Combelle prévoyait le développement du tourisme et la création d'emplois, mais très peu de personnes pensaient comme lui. Pour la plupart des Travetois, le barrage ne pouvait amener que des ennuis. D'abord, des étrangers qui allaient arriver, avec tout ce que cela comporte en termes de sécurité et de tranquillité. Les vas et viens des camions, un danger pour les gens et surtout les troupeaux, qui à cette époque avaient encore l'habitude de pâturer sur le bord des routes. Et puis une vingtaine d'hectares allaient être noyées. Des fermes comme Rasisse et la Cadassarié rayées de la carte. Cette future et immense étendue d'eau faisait un peu peur aux Travetois qui pour la plupart ne savaient pas nager. La construction du barrage était devenue le principal sujet de conversation. Comme d'habitude, il y avait les pour et les contre ! Certains clamaient haut et fort que de toute façon aucun ingénieur digne de ce nom n'arriverait jamais à dompter le Dadou. Et pour beaucoup, ce barrage tel qu'on voulait le faire s'écroulerait au bout de quelques années !

Toutefois un seul argument rassemblait tous les Travetois : le barrage allait enfin mettre fin au problème de pénurie de l'eau. Le Travet en effet souffrait de tout temps d'un manque d'eau. Pour la consommation humaine, la lessive, l'abreuvement des bêtes, même l'hiver l'eau arrivait à manquer. On allait alors chercher l'eau dans les mares ou fontaines qui n'avaient pas taries, et même jusqu'au Dadou. Le précieux liquide était transporté sur des charrettes, dans des barriques que l'on remplissait avec des seaux.

La qualité de l'eau n'était pas encore à l'ordre du jour, les trois quarts des puits étaient pollués, quelque fois par le tas de fumier entreposé juste à côté, mais personne ne le savait ou s'en inquiétait !

Il a fallu deux ans pour affiner le projet. Le dernier plan définitif propose un barrage de même structure mais d'une hauteur de 37m50 et d'une contenance de 10 millions de m³.

L'adjudication lancée en septembre 1951, revint à l'entreprise Sainrapt et Brice qui s'associe pour cette réalisation, à la Société d'étude et Travaux, de Tarbes. Le chantier fut ouvert immédiatement, en commençant par l'aménagement des routes et du site. Pour la petite histoire, les premiers m³ de sable furent amenés du Travet à Rasisse avec une charrette et des bœufs, la route n'étant pas encore praticable aux camions.

Le premier béton du barrage est coulé en août 1952.

Vice
à CHASSÈS
GENIS RURAL
Bureau d'Etudes

AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA REGION DU DADOU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CONSTRUCTION D'UN BARRAGE
D'UNE USINE ELEVATOIRE ET D'UNE STATION DE FILTRATION

NOTE EXPLICATIVE

Le projet d'alimentation en eau potable des communes
d'AUSSAC, BELLEGARDE, CAMBON, CARLUS, CUNAC, DENAT, FAUCH, FENOLES,
FLORENTIN, FREJAIROLLES, LABASTIDE-DEMAT, LABOUTARIS, LAMILLARIS,
LE TRAVET, LOMBERS, MARSAL, MOUZIEYS-TRULET, ORBAN, POULAN-POUZOLS,
PUYCOUZON, REALMONT, ROUFFIAD, RONEI, ROUMEGOUX, SALLES, St ANTOIN-
de-LACALM, ST LIEUX-LAENASSE, SIEURAC, TAILLET, TERRE-CLAPIER et
VILLEFRANCHE D'ALBI, groupées dans un syndicat intercommunal dénommé
"Syndicat du DADOU" prévoit :

- 1°) La construction sur le ruisseau "LE DADOU" d'un barrage au lieu dit "Rassisse";
- 2°) La construction d'une usine élévatrice et d'une station de filtration alimentées par une conduite d'aménée.

DESTINATION des OUVRAGES PREVUS -

Le barrage est destiné à créer un lac artificiel permettant le prélèvement de l'eau nécessaire :

- 1°) à l'alimentation en eau potable de l'ensemble du Syndicat;
- 2°) à la marche de l'usine élévatrice (turbo-pompe);
- 3°) à la régularisation du cours du DADOU.

PONTS & CHAUSSÉES
Arrondissement des Transports

L'INGÉNIEUR en CHEF des PONTS & CHAUSSÉES,
à
Monsieur l'Ingénieur en Chef
de la 5^e Circonscription électrique
2, Port St-Stienne
TOULOUSE

OBJET : Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la région du DADOU - Aménagement de la chute de RASSISSE.

REFERENCE : Suite à conversation téléphonique du 28 AVRIL avec M. BOUDIN.

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de la région du DADOU envisage l'alimentation en eau potable d'une région comprenant 31 communes et située au nord du DADOU, à partir d'un réservoir à construire à RASSISSE dans les Communes du TRAVET et de MONTROC.

Ce réservoir sera également utilisé pour la régularisation du cours d'eau et l'irrigation de la plaine comprise entre REALMONT et GRAULHEZ. L'eau sera amenée au réservoir principal par pompage.

L'énergie nécessaire sera obtenue en utilisant la chute créée par le barrage réservoir projeté.

La hauteur de chute moyenne sera de 36 m. Avec un débit moyen à turbines de 820 L/s. la puissance brute sera de :

$$\frac{820 \times 36}{100} = 300 \text{ poncelets environ.}$$

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître l'avis de votre service sur ce projet d'aménagement hydraulique.

L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Présentation du premier projet de barrage.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau.

8 MAI 1950

L'Ingénieur en Chef

à Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées
ALBI
Tarn

OBJET.- Bassin de l'Agoût - Le Dadou - Chute de Rassisse.

REFERENCE : Votre lettre du 29 Avril 1950 et dossier joint.

Par lettre citée en référence vous m'avez adressé un projet relatif à l'aménagement d'un barrage et d'une chute dite de RASSISSE sur le Dadou, en vue de l'alimentation en eau potable d'un syndicat de communes.

La chute à aménager, d'une puissance maximum brute de 290 kW environ est destinée à l'alimentation en énergie électrique d'une station de pompage.

Cette chute sera ainsi placée sur le régime de l'"autorisation" prévu par la loi du 16 Octobre 1919.

D'autre part, au titre de l'aménagement rationnel du Dadou, aucune chute concessible ne paraît susceptible d'être aménagée sur ce cours d'eau dans la zone intéressée par le projet.

Dans ces conditions, j'émetts un avis favorable sur le projet que vous m'avez soumis.

L'INGÉNIEUR EN CHEF,
Signé : BROUSSE

Avis favorable de l'ingénieur en chef de Toulouse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Au nom du Peuple Français,
Le Président du Tribunal civil de Première Instance de Castres (Tarn)
a rendu l'ordonnance d'expropriation dont la teneur suit :

Aménagement Hydraulique du Dadou
Expropriation pour cause d'utilité publique
Commune de MONTROC

Attendu que par arrêté de M. le Préfet du Tarn, en date du 19 juillet 1951, portant déclaration d'utilité publique les travaux à entreprendre par le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Dadou (construction d'un barrage et ouvrages annexes) ;

Attendu que par arrêté en date du 29 décembre 1952, M. le Préfet du Tarn a prononcé la cessibilité immédiate au profit du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Dadou, les propriétés ci-après désignées dans l'état ci-joint sises dans la commune de Montroc (Tarn) et aux plans parcellaires ci-annexés ;

Vu les dispositions des articles 15 et 16 du décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par ces motifs,

Nous, ISTRIA, chevalier de la Légion d'honneur, président du Tribunal civil de Première Instance de Castres, statuant en dernier ressort, déclarons expropriées pour cause d'utilité publique, au profit du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Dadou, les propriétés désignées dans l'état joint à l'arrêté de cessibilité sus-énoncé, duquel état copie demeurera annexé comme minute à la présente ordonnance, après avoir été visé par Nous et le Greffier, ensuite de ladite ordonnance.

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice à Castres.
Ce jour/hui 28 janvier 1953.
Le Greffier, Le Président,
GUIRAUD. ISTRIA.

Enregistré gratis à Castres, A.J. de 29 janvier 1953, folio 69, case 572.
L'Inspecteur FERRIÉ (signé).

En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre la présente ordonnance à exécution ; Aux procureurs généraux et au procureur de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main ;

A tous commandants et officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la présente ordonnance a été signée par MM. le Président et le Greffier.

Pour expédition certifiée conforme.
Le Greffier en chef du Tribunal,
(Signé).

Expropriation des terrains.

Commune du TRAVET			
Nous, Président du Tribunal de première instance d'Albi (Tarn).		mes des journaux « la Dépêche » du 9 septembre 1952 et le « Tarn libre » du 12 septembre 1952, dans lesquels l'avis d'enquête a été inséré ;	
Vu la requête de M. le Préfet du Département du Tarn en date du 26 janvier 1953 ;		Vu un exemplaire de l'affiche placardée en vue de la publicité dudit avis ;	
Vu le décret-loi du 8 août 1935 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;		Vu le certificat du Maire de la commune du Travet en date du 23 septembre 1952 constatant l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi ;	
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 1951 portant déclaration d'utilité publique les travaux (barrage côte 352) ;		Vu le procès-verbal de l'enquête parcellaire ouverte dans ladite commune du 15 au 23 septembre 1952 ;	
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 1952 portant déclaration d'utilité publique des travaux (côte 360) ;		Vu l'avis de la commission chargée conformément aux articles 9, 10, 11 du décret-loi du 8 août 1935 susvisé, d'examiner les résultats de l'enquête (procès-verbal du 4 octobre 1952) ;	
Vu le plan parcellaire de la cuvette et de l'emplacement du barrage ;		Vu l'arrêté pris par M. le Préfet du département du Tarn, en date du 29 décembre 1952, qui a déclaré cessibles immédiatement au profit du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du Dadou, les propriétés ci-après désignées sises dans la commune du Travet :	
Vu le plan parcellaire du chemin rural ;			
Vu le plan parcellaire de la conduite de refoulement et l'état parcellaire ;			
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 août 1952 ordonnant l'enquête prescrite par le titre II du décret-loi du 8 août 1935 ;			
Vu les numéros certifiés conformes			
1	A3 373	FABRE Jean (des tiers) à Rassisse	hérit. Lou Suquet 13 a 50 ca
2	374		61 a
3	375		8 a 40 ca
4	276		76 a 70 ca
5	372		86 a 20 ca
6	371		362 a 70 ca
7	370		283 a 20 ca
8	369		136 a
9	377	FABRE Jean (les hér.), à Rassisse	109 a 60 ca
10	366	ASTIER Jean, époux Cu- lié, à la Micalle	38 a

(Suite à la page 8)

Terres du Travet.

Description de l'ouvrage, d'après un document d'époque de l'entreprise Sainrapt et Brice.

Le barrage comporte deux parties adjacentes :

1. En travers de la gorge, un barrage de type voûte de 37m50 de hauteur maximum et de 66 m de développement en crête. Son épaisseur à la base est de 4,50m et de 1,40 en son sommet.
2. Sur la rive droite avait été envisagé à l'origine soit une digue poids, soit une digue encrée par des tirants. La mauvaise qualité du terrain en surface a amené le choix du mur appuyé sur des contreforts espacés de 10 m. La longueur de ce mur est de 210 m et la hauteur au maximum de 16 m. La cote au plus haut de la retenue est à 360 m. Le volume d'eau maximum emmagasiné est de 11 millions de m³, et la quantité de béton mis en œuvre n'excède pas 11500 m³.

C'est l'entreprise Sainrapt et Brice qui réalise les travaux.

Les installations sont des plus simples : des silos à agrégats utilisant la pente naturelle du terrain. Une reprise des agrégats dans des wagonnets compartimentés. Une trémie à ciment en vrac équipée d'un peseur-doseur automatique et d'un chariot alimentant les bétonnières. Deux bétonnières Richer de 400 litres. Le béton est transporté dans des bennes à fond ouvrant véhiculées sur des chariots automoteurs. Les bennes sont reprises par deux grues Boilot de type centaure, équipées d'une flèche oscillante.

Il faut aussi construire un batardeau, sorte de digue provisoire, permettant de mettre à sec le lit du Dadou afin de couler les fondations du barrage.

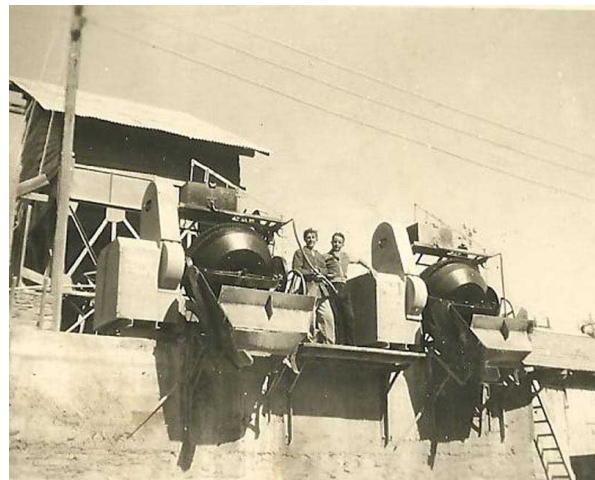
Les travaux commencent fin août 1952.

Charly Berlou du Travet, qui a travaillé au barrage comme chef d'équipe pendant toute la durée des travaux, nous raconte :

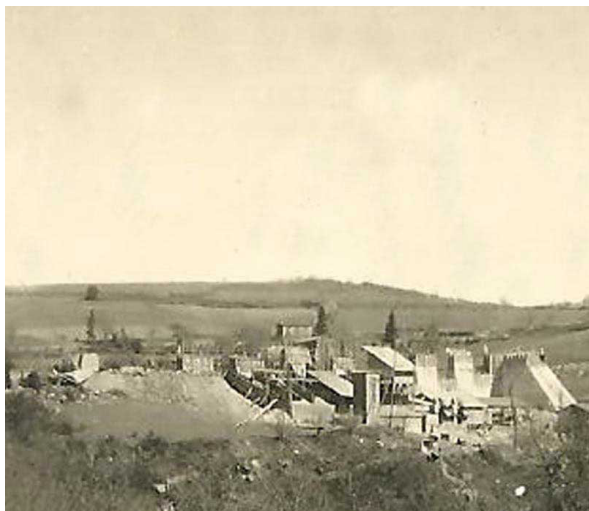
« Les premiers terrassements sont effectués à la Faurié pour monter la cantine. Ensuite, c'est l'installation des silos à agrégats, des bétonnières et de la tour à ciment. Lors de la construction du batardeau, le chef de chantier aimait dire : le Dadou, je veux le mettre en bouteille ! ... En réalité, le ruisseau fut le plus fort et plusieurs batardeaux légers furent emportés par les crues, il fallut du béton bien solide pour enfin canaliser la rivière. La construction de la digue se faisait plot après plot. Le béton était préparé sur place par les deux bétonnières et transporté au pied des grues par de drôles de petits engins automoteurs à trois roues appelés Virevolts qui portaient bien leur nom, tant ils étaient maniables. Les grues déposaient dans les coffrages, le béton, qui était ensuite vibré, sans ferrailage. De grosse pierres étaient incorporées au bétonnage, elles aidaient à fixer les coffrages. Pour lier les plots, on plaçait de grandes plaques de cuivre en forme de Z, qui servaient aussi de joints d'étanchéité et de dilatation. Tous les soirs le niveau de béton était lavé à l'eau et à l'air pour enlever la laitance. Environ cinquante ouvriers travaillaient en permanence au barrage. Ils étaient pour la plupart de la région. Le chantier ne s'est pas passé sans quelques soubresauts, coup de gueules, disputes et même une grève d'un mois. Le sable, le gravier, le ciment, c'est à dire 11 500 m³ sont passés par le Travet et la mauvaise route de Rasisse. »



La vallée du Dadou avant le barrage (décembre 52) avec Sylvette, Guy et Serge Berlou.



Du béton... (photo A. Roumegoux)



... à la digue (photo A. Roumegoux)

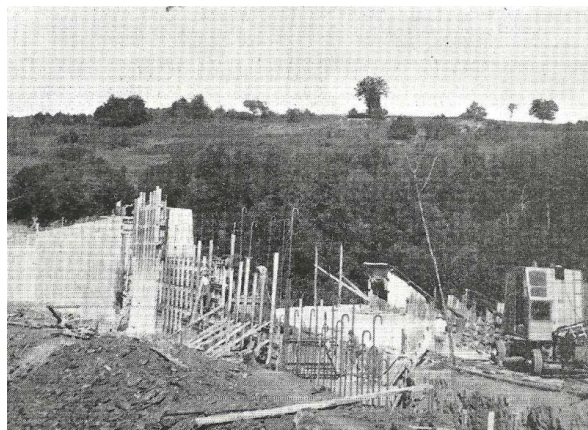


Photo entreprise Sainrapt et Brice.

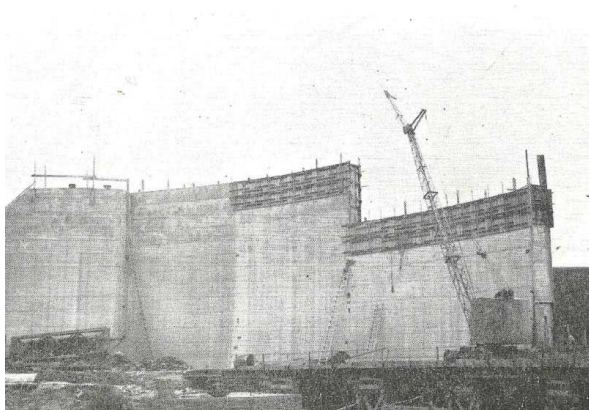


Photo entreprise Sainrapt et Brice.

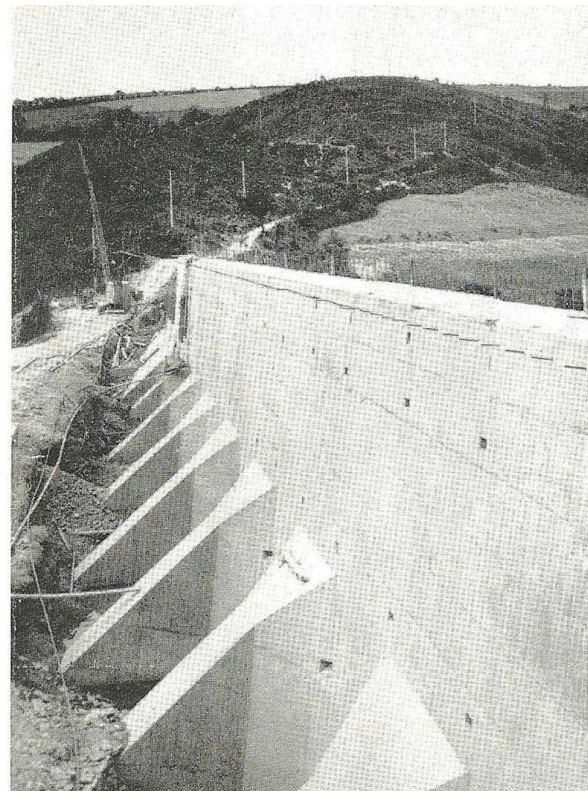


Photo Sainrapt et Brice (1953)

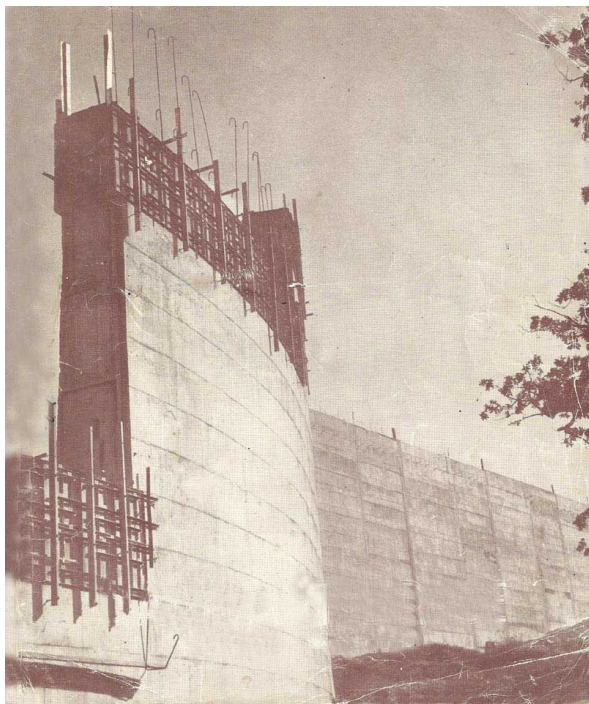


Photo Sainrapt et Brice (1953)

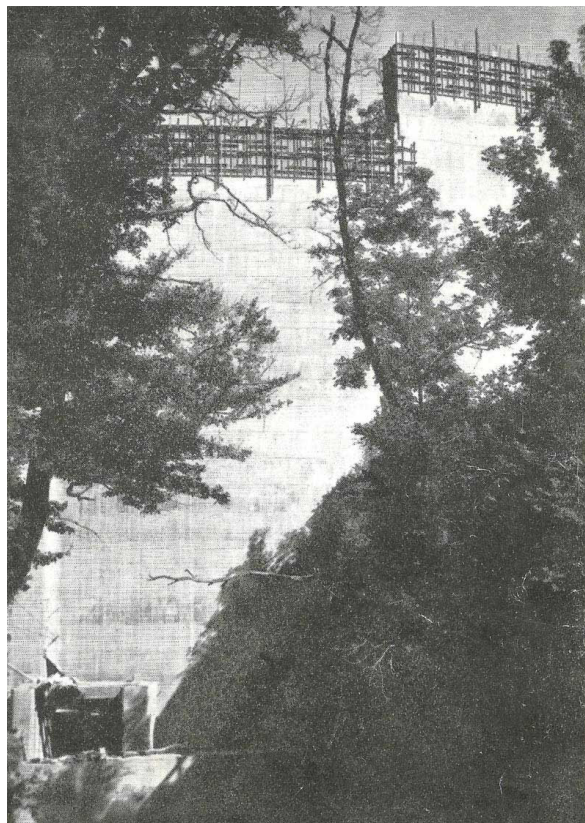
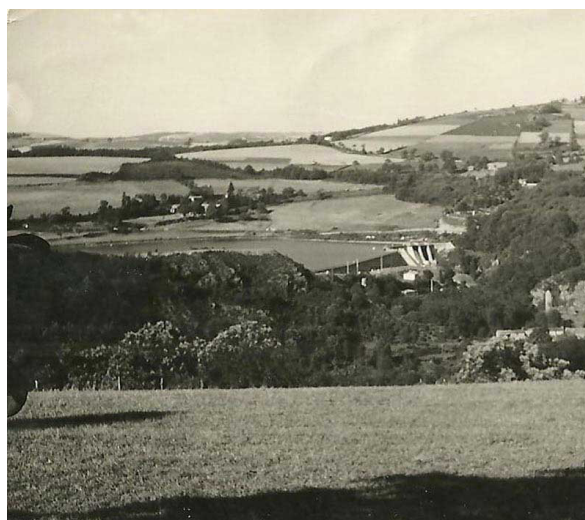


Photo Sainrapt et Brice (1953)



La route en construction (photo A. Roumegoux)



Vue depuis le Cayla (1954) (photo A. Roumegoux)

Les travaux furent achevés début 1954 et la mise en eau a eu lieu le 14 mai 1954.

En ce qui concerne la mise en eau, une anecdote est à raconter. Le jour était enfin arrivé de fermer la vanne de fond à l'aide d'une plaque boulonnée. Mais avant, il fallait provisoirement la boucher en amont. Pour cela, Joseph Roumegoux, le menuisier du Travet, avait fabriqué une boule en bois de plus d'un mètre de diamètre (un vrai chef-d'œuvre). Cette boule devait être descendue au bout d'un câble et obturer l'ouverture de la vanne de fond. Pour cette occasion, les autorités avaient réuni une belle brochette de personnalités de la région. Tout ce beau monde c'était donné rendez-vous sur la digue du barrage, afin de suivre au plus près cet événement historique. Le Dadou était en période de grande crue. La boule fut donc descendue, mais arrivée à proximité de l'ouverture de la vanne et entraînée par un fort courant exceptionnel, la fameuse boule prit un mouvement pendulaire et se mit à frapper fortement la digue de béton, dans un fracas si important qu'on l'entendit du Travet ! Les spectateurs effrayés, déguerpirent parait-il, rapidement de sur leur balcon. Heureusement le câble se brisa et la boule tomba au fond ou elle repose encore aujourd'hui.

Le spectacle s'était mal terminé et les spectateurs partis, ce n'est que deux jours après, que l'on tenta une nouvelle fois, cette fois sans tambour ni trompette, de fermer la vanne. Charly Berlou du Travet, aujourd'hui âgé de 94 ans, et qui a travaillé à la construction du barrage, s'en souvient très bien :

« C'était un dimanche, avec le chef de chantier, on a fabriqué un grossier mais solide panneau de bois, on l'a suspendu au bout d'une corde et descendu lentement le long de la digue. C'est ainsi tranquillement, que fut définitivement fermé la vanne de fond. »

Pendant un certain temps, la vox populi, qui rappelons-le avait promis les pires catastrophes au pauvre barrage, parla sournoisement des ingénieurs qui avaient perdu la boule !